



Le Zyban en question

Rubrique : actualités - Date : lundi 15 mars 2004

Le mensuel féminin Biba qui fait un point sur le Zyban affirme que son « profil de tolérance » « est certainement plus chargé que celui d'une gomme à mâcher nicotinée » et que c'est pour cette raison qu'il n'est délivré que sur prescription médicale.

En bref « pas de Zyban si on fait des convulsions, une anorexie ou une boulimie (même réglée) ou si on est en phase de sevrage alcool ou tranquillisants ». Le journal qui assure aussi « que mieux vaut éviter d'en prendre si on est dépressive » précise qu' « un fumeur sur cinq décroche avec le Zyban. Soit un chouïa plus qu'avec les patchs ».